



## États des lieux sortant pour un appartement hlm

Par **DALMASO**, le 11/07/2011 à 13:48

Bonjour,

J'habite un appartement HLM depuis 25 ans, cet appartement était très vétuste à notre arrivée , j'ai refait et aménagé cet appartement afin de le rendre vivable pour toute la famille. Je quitte cet appartement après 25 ans et la société d'HLM me répond : qu'il est trop beau pour un HLM, et qu'il faut le remettre dans la même configuration de l'époque.....j'ai une cuisine équipée que je laisse et il me demande de la démonter et de laisser qu'un évier tout simple....sinon il me font passer la facture des travaux.

Que puis je faire? je suis désespéré, merci de votre aide

Par **mimi493**, le 11/07/2011 à 13:55

Le bailleur peut légitimement exigé que vous enleviez vos meubles en partant, donc les meubles de cuisine aussi, évidemment

Par **DALMASO**, le 11/07/2011 à 14:00

merci pour votre réponse,  
il me demande également la tapisserie (surtout de la salle à manger....).  
les dalles de plafond de la salle de bain et la cuisine

Par **mimi493**, le 11/07/2011 à 14:57

[citation]il me demande également la tapisserie (surtout de la salle à manger....).  
les dalles de plafond de la salle de bain et la cuisine [/citation] ça c'est différent.  
Quels changements exacts avez-vous faits ?

Par **DALMASO**, le 11/07/2011 à 16:26

ça c'est différent.  
Quels changements exacts avez-vous faits ?

-----  
Tout d'abord je rappelle que l'appartement était limite insalubre, et que j'ai tout refait CàD :  
sols (lino), murs : tapisserie, plafond : dalles en polystyrène, refait salle de bain : panneau en  
PVC, baignoire, plafond, refait cuisine : installation cuisine équipée + plafond....(bien sur des  
choses ont été refaite depuis 25 ans).  
Aujourd'hui le bailleur HLM nous dit : vous devez casser tout et remettre comme c'était il y a  
25 ans!!! sinon on vous fait facturer les travaux de remise en état.  
Ma question est celle-ci : on t'il le droit d'exiger cette remise en état ? que dois je faire?

Par **mimi493**, le 11/07/2011 à 16:29

Si c'était insalubre, il fallait le faire constater et exiger les réparations.  
Que dit l'EDL d'entrée

Vous ne répondez pas à la question : qu'avez-vous changé et en quoi (ce qu'il y avait avant et  
ce que vous avez mis) ?

Par **DALMASO**, le 11/07/2011 à 16:47

Carreaux rouge dans la cuisine ==> beau "lino"  
moquettes dans les chambres ==> beau lino  
dalles gerflex dans salle à manger ==> beau lino  
papier peint dans la salle de bains ==> lamelles de PVC  
Tous les plafonds béton peints ==> dalles de plafond en polystyrène

ai je répondu comme il faut cette fois....

Par **mimi493**, le 11/07/2011 à 16:49

[fluo]Vous ne répondez pas à la question : qu'avez-vous changé et en quoi (**ce qu'il y avait  
avant et ce que vous avez mis**)

) ?[flu0]